CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E20758** **VALABLE JUSQU'AU** **13/11/2024**

ÉDITÉ LE **26/07/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1947
Forme juridique : SARL
Capital : 26 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE B054501291

Siret : **054 501 291 00030**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 81 00035
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 104583
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 104583
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : **CISEPZ SARL CHAUFFAGE SANITAIRE**

20 BIS RUE GUYNEMER
38100 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 87 10 48 **Fax :** 04 76 87 59 90
Portable :

Site Internet : www.cisepz.fr
E-mail : d.jedidi@cisepz.fr

Responsabilité légale :
MACABEO BENOIT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 58 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.